

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

THEME : PATRIMOINE GRACIEUX

1 / Organisation du concours de photographie sur le thème **PATRIMONE GRÂCIEUX** qui aura lieu du 5 avril au 31 mai 2023.

2 / Le concours est ouvert uniquement aux amateurs ; il y aura 4 catégories :

- Catégorie enfant
- Catégorie adolescent
- Catégorie adulte
- Catégorie élus

Après le choix du jury, le 1er prix pour chaque catégorie recevra un agrandissement de la photo choisie sur toile. D'autres lots seront attribués.

3/ Chaque participant peut faire parvenir 2 photos, sur papier photo en format A4 où il sera inscrit la date, l'heure et le lieu de la prise de la photo à l'arrière de la photo. Le recadrage est autorisé mais la suppression ou le rajout d'un élément sur la photo est interdit.

4 / Les photos devront être sous enveloppe qui comportera le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du participant et elles devront être envoyées ou déposées à la mairie pour le 31 mai.

5/ Les photographies feront l'objet d'une exposition du 1er au 16 juin 2023 et le vernissage se fera le 2 juin 2023

6/ Les lauréats du concours recevront leur prix le 16 juin 2023 à 18h30.

7/ La commune de Grâces se réserve le droit de reproduction à des fins de communication et s'engage à reproduire le nom de l'auteur. Chaque candidat garantit que les clichés présentés sont libre de tout droit.